# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN VILLE DE BERGHEIM



### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

#### Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia et Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoints au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Messieurs PLATZ Frédéric et HALBEISEN Aurélien et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

#### Absentes excusées et non représentées :

Mesdames FREYBURGER Anne-Cécile et ERMEL Laura, Conseillères Municipales.

Absent non excusé: néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Au préalable de la présente séance, Madame Laurianne GROSS, nouvelle Directrice de l'Office de Tourisme de Ribeauvillé-Riquewihr, est venue se présenter au Conseil Municipal et rappeler les missions qu'exerce son équipe.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 10 décembre 2018. Il salue cordialement l'assemblée.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018
- 2. Désignation du secrétaire de séance
- 3. Location de terrains Transfert de bail
- 4. Désignation de délégués EPAGE de l'Ill et EPAGE Fecht Aval et Weiss
- 5. Convention de mise à disposition de personnel entre la CCPR et la Commune
- 6. Décision modificative budgétaire n° 2 du budget primitif général de la Ville 2018
- 7. Ouverture de crédits budgétaires 2019 du budget principal de la Ville
- 8. Tarifs communaux 2019
- 9. Service eau-assainissement: Financement des travaux d'investissement de renouvellement de conduites d'eau potable
- 10. Prix de l'eau 2019
- 11. Points divers Communications

#### POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.



#### POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- NOMME Monsieur Frédéric PLATZ, rédacteur des points divers

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

#### POINT 3. LOCATION DE TERRAINS - TRANSFERT DE BAIL

VU le bail rural consenti à Monsieur Jean-Marc BRENDEL de Bergheim, en date du 23 janvier 2017 pour la location d'un terrain sis sur le ban de Rorschwihr, au lieudit Grasberg, pour une période de 9 ans, à compter du 11 novembre 2016

VU la demande de Jean-Marc BRENDEL, domicilié à Bergheim, sollicitant le transfert du bail susvisé à la SCEA BRENDEL'S

Sur proposition du Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de transférer à compter du 12 novembre 2018 au nom de la SCEA BRENDEL'S, le terrain suivant loué primitivement à M. Jean-Marc BRENDEL, pour la période restant à courir, soit jusqu'au 10 novembre 2025 :

	Désignatio	on de la parcelle	Superficie	Nature
	Lieu-dit	Section - Numéro		racaro
Ban de RORSCHWIHR	GRASBERG	S.10 n° 186 (en partie)	13,89 ares (Pinot blanc-Auxerrois) 33,59 ares (Riesling) 46,88 ares	Vignes

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à intervenir

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

#### POINT 4. DESIGNATION DE DELEGUES - EPAGE DE L'ILL ET EPAGE FECHT AVAL ET WEISS

Les syndicats de rivière du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ont été transformés en Etablissement public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). La CCPR adhère à chaque EPAGE pour la totalité de son périmètre inclus dans les bassins versants respectifs.

Chaque Conseil Municipal est appelé à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'EPAGE Fecht Aval et Weiss et de l'EPAGE de l'Ill.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE** de nommer :

- pour l'EPAGE de Fecht Aval et Weiss :
  - M. Jean-Paul LEY, délégué titulaire
  - Mme Elisabeth SCHNEIDER, déléguée suppléante
- pour l'EPAGE de l'Ill:
  - M. Jean-Paul LEY, délégué titulaire
  - Mme Elisabeth SCHNEIDER, déléguée suppléante

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.



### POINT 5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA CCPR ET LA COMMUNE

<u>Préambule</u>: pour palier à l'absence d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles, en raison d'un congé de maladie, la commune a sollicité la CCPR aux fins de mise à disposition de personnel, pour la période du 09 au 19 octobre derniers

VU la convention de mise à disposition de personnel à la commune de Bergheim telle qu'établie par la CCPR

Considérant que la Commune peut être à nouveau confrontée à ce type de situation d'urgence

#### Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE ladite convention
- AUTORISE le Maire, à l'avenir, à signer toutes conventions de mise à disposition de personnel avec la CCPR, afin de palier à l'absence d'un agent, en cas de nécessité du service

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

## POINT 6. <u>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF GENERAL DE LA VILLE 2018</u>

<u>Exposé</u>: Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement du budget primitif général de la ville 2018, entre autres nécessaires à la mise à jour de l'état d'actif de dépenses de 2006 à ce jour

- VU l'instruction budgétaire et comptable M14
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 7 en date du 09 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget principal
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 17 en date du 15 octobre 2018 portant sur une décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif général de la Ville 2018

Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification n° 2 du budget primitif général 2018 telle que détaillée ci-après :



Désignation	Déper	ises	Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 270,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	4 270,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-2313 : Constructions	0,00 €	1 996 435,00 €	0,00 €	0,00€
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00€	3 008,00 €	0,00 €	0,00€
R-2313 : Constructions	0,00€	0,00€	0,00 €	3 008,00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00€	0,00€	21 612,00 €
R-2318 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00€	0,00 €	1 974 823,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1 999 443,00 €	0,00€	1 999 443,00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement (trop-perçu suite annulation PC 2013 - HOSPITAL T. et SCI KOCOM COMBES)	0,00 €	4 270,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	4 270,00 €	0,00 €	0,00€
Total INVESTISSEMENT	4 270,00 €	2 003 713,00 €	0,00 €	1 999 443,00 €
Total Général		1 999 443,00 €		1 999 443,00 €

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

Le budget principal s'équilibre ainsi en dépenses et recettes de la section d'Investissement à 4 612 243 €.

### POINT 7. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VU les articles L.1111-1 et suivants, L.2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
 VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2018

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2019

#### Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors remboursement d'emprunt :

• Chapitre 21:

article 2128: 18 200 €
article 2151: 13 500 €
article 2152: 7 800 €
article 21568: 3 200 €
article 21578: 8 000 €
article 2188: 3 500 €

• Chapitre 23:

article 2312 : 90 000 €
article 2313 : 30 000 €
article 23151 : 30 000 €

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

#### POINT 8. TARIFS COMMUNAUX 2019

#### Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint. Les prix s'entendent toutes taxes comprises

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

### POINT 9. <u>SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT</u>: <u>FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT</u> <u>DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE</u>

VU le budget eau-assainissement 2018 approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 6 en date du 26 février 2018

VU la consultation engagée auprès d'établissements financiers le 03 décembre 2018

VU les 5 offres de financement

Considérant que le marché de travaux relatif au remplacement des conduites AEP du faubourg Saint-Pierre (2ème tranche), a été attribué à l'entreprise TP SCHMITT pour la somme de 157 369 € HT, par décision du Maire en date du 20 novembre 2018, dépense inscrite à l'article 231531 du budget eau-assainissement

VU le programme prévisionnel de travaux d'investissement 2019 portant sur le remplacement des conduites AEP de la route de Colmar et de la place du Dr Pierre Walter

#### Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de conclure un emprunt de 200 000 €, aux conditions suivantes, destiné à financer pour partie les travaux susmentionnés :
  - banque : Crédit Agricole Alsace Vosges

taux : 1.40 %
nature du taux : fixe
échéances : trimestrielles

■ montant capital/échéance : 2 500 €

durée : 20 ans

frais de dossier : 200 €

- S'ENGAGE à prévoir chaque année pendant toute la durée d'amortissement du prêt, les crédits nécessaires au remboursement des annuités s'y rapportant
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir à cet effet et tout autre document s'y rapportant

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

#### POINT 10. PRIX DE L'EAU 2019

#### Sur proposition du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder, pour l'année 2019, à une hausse du prix de l'eau fixé à 1.20 € HT/m³ au lieu de 1.10 € HT/m³, en sus le montant inchangé de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 0.052 € HT/m³

#### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

#### POINT 11. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

#### 11.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme tel qu'établi en date du 14 décembre 2018 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.



#### 11.2 Personnel communal

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi un contrat de travail à durée déterminée en faveur de Monsieur THUM Dylan au poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, à compter de ce jour pour une durée de 6 mois (renouvelable), en remplacement de Monsieur FRECHARD Louis (en fin de contrat). Il note également que Monsieur ERMEL Stève est radié des effectifs de la commune à effet du 15 juin 2018 dans le cadre d'une mise à la retraite pour invalidité.

#### 11.3 Location d'un logement sis rue du Vieil Hôpital

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégations au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte que suite à la réhabilitation complète d'un logement de type F3 sis rue du Vieil Hôpital, la location a été consentie à Madame SUTTER Virginie, à effet du 1<sup>er</sup> novembre dernier, pour un montant de loyer mensuel de 591 €.

#### 11.4 Résultat de la mise en concurrence des contrats d'assurances

- VU la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 23 juillet 2018 portant sur une mission de conseil et d'assistance pour la mise en concurrence des contrats d'assurances attribuée à Arima Consultants Associés
- VU le dossier de consultation des compagnies d'assurances
- VU l'analyse des offres
- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégations au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des contrats d'assurances telle qu'établie ci-après, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 5 ans maximum :

- Lot n° 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes, attribué à la compagnie d'assurances MAIF de 79-Niort pour un coût en 2019 de 7 176.76 € TTC
- Lot n° 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes, attribué à la compagnie d'assurances SMACL de 79-Niort pour un coût en 2019 de 3 114.95 € TTC
- Lot n° 3 Assurances des véhicules et des risques annexes, attribué à la compagnie d'assurances SMACL de 79-Niort pour un coût en 2019 de 4 679.02 € TTC
- Lot n° 4 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, attribué à la compagnie d'assurances SMACL de 79-Niort pour un coût en 2019 de 117.18 € TTC.

Il note par ailleurs que l'économie budgétaire réalisée sera en moyenne de 20 000 €/an.

## 11.5 <u>Résultat du groupement de commandes pour les prestations d'opérateurs téléphoniques et communications numériques</u>

VU la décision du Conseil Municipal n° 8 du 16 octobre 2017 portant sur sa participation au groupement de commandes de la CCPR pour les prestations d'opérateurs téléphoniques et de communications électroniques

Le Conseil Municipal prend acte que l'accord cadre à bons de commande a été attribué à l'opérateur STELLA TELECOM de 06-Valbonne, pour une durée initiale de 2 années, renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour une durée d'un an. Il prend note également que la reprise des lignes, dans les différents bâtiments communaux, est en cours et s'opère au fur et à mesure des installations. Des économies budgétaires sont déjà constatées sur la dépense de téléphonie des portables.

#### 11.6 Groupement de commande - Accord cadre pour la fourniture d'électricité

VU la décision du Conseil Municipal n° 12 du 23 juillet 2018 portant sur l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et attribuant la mission au Cabinet Studen Ingénieurs Conseils pour un montant de 8 280 € TTC à répartir pour moitié entre la Commune et le SIE



VU la décision du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs n° 2 du 30 août 2018 portant sur l'adhésion du Syndicat au groupement de commande pour la fourniture d'électricité

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des 1ers marchés subséquents établie comme suit :

- Lot n° 1 Electricité 5 sites HTA et BT>36KVA 731 MWh/an, attribué à la SAS ALSEN de 67-Barr, à effet du 01/01/2019 au 01/01/2020
- Lot n° 2 Electricité 22 sites BT<=36KVA 220 MWh/an, non attribué
- Lot n° 3 Electricité 16 sites BT Eclairage public 214 MWh/an, attribué à la SA ELECTRICITE DE France de 54-Nancy, à effet du 01/01/2019 au 01/01/2022

étant précisé qu'une hausse est à prévoir budgétairement, plus précisément en ce qui concerne le lot n° 1.

#### 11.7 Abrogation de l'arrêté préfectoral n° 27.459 du 07/11/1972

VU la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 23 juillet 2018 portant sur une demande d'abrogation de l'arrêté préfectoral n° 27.459 du 07 novembre 1972 portant sur la fixation des périmètres de protection des points de prélèvement des eaux du puits répertorié n° 03423X0001, parcelle 138 en section 35, lieudit Neue Matten

Le Conseil Municipal est informé que cet arrêté a été abrogé par arrêté du Préfet n° 120/2018/ARS/SE du 8 octobre 2018.

#### 11.8 <u>Demandes de participation financière</u>

- VU la demande présentée par le Président du Syndicat Viticole de Bergheim, Monsieur DEISS Matthieu, portant sur la participation financière de la commune de Bergheim concernant le programme d'enherbement fleuri sur des parcelles en confusion sexuelle (situées sur le secteur de l'impluvium de Carola), engagé depuis 2017
- VU la demande présentée par la Présidente intérimaire de l'Association des JSP de Ribeauvillé, le Caporal Marine STADLER, portant sur la participation financière de la commune à l'achat d'une tenue complète pour un JSP de Bergheim, estimée à 424 € TTC

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer :

- une subvention au Syndicat Viticole de Bergheim, d'un montant de 1080.20 €
- une subvention exceptionnelle à l'Association des JSP de Ribeauvillé d'un montant de 200 € dépenses imputées à l'article 6574 du budget primitif 2018.

#### 11.9 Demande de liquidation de la créance CERTINERGY

VU la demande du Groupe Alexandre & Associés, Huissiers de Justice à 16-Angoulême en date du 13 décembre dernier portant sur une demande de rachat de la créance de CERTINERGY, inscrite au budget primitif principal de la ville en recettes de la section d'investissement pour les années 2017 à 2025, à hauteur de 35 % de 2 623.46 € (PM : subvention attribuée dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble 12 Grand'rue)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de réserver une suite favorable pour le rachat de cette créance à hauteur de 35 % soit un montant à percevoir de 918.21 € et une perte de 1 574.08 € (déduction faite des créances déjà encaissées en 2017 et 2018 pour la somme de 131.17 €)
- d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

## 11.10 <u>Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de l'ancien atelier en CPI, lots n° 3 Menuiserie Bois et n° 6 Serrurerie</u>

- VU la délibération n° 16.5 du 18 décembre 2017 portant sur l'attribution des marchés de travaux d'aménagement de l'ancien atelier en CPI
- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégations au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi un avenant n° 1 entre la Commune de Bergheim et la Menuiserie Ebénisterie BURGER comme suit :



 pour le lot n° 3 - Menuiserie Bois portant sur le remplacement de fenêtres supplémentaires pour la somme de 3 322.80 € TTC

- pour le lot n° 6 - Serrurerie portant sur la mise en place de protections de bas de portes pour la somme de 2 292 € TTC.

#### 11.11 Commission « Environnement »

La commission s'est réunie le 13 décembre 2018 sous la présidence de Madame Elisabeth SCHNEIDER, concernant principalement l'aménagement du sentier découverte dit du « Schluesselstein ». Le rapport de la réunion est annexé au présent procès-verbal.

Rapporteur de séance : Mme Elisabeth SCHNEIDER.

#### 11.12 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Frédéric PLATZ :

- Rosalie STAEHLY GOMES demande s'il est possible d'installer des équipements pour enfants en bas âge à l'aire du lotissement, rue des Francs.
- René HAAG fait remarquer qu'à l'aire de jeux derrière le cimetière, il n'y a qu'un équipement ne permettant qu'à 2 enfants d'en profiter et demande s'il est possible d'y ajouter un petit équipement.
- Rosalie STAEHLY GOMES indique qu'une voiture tampon se trouve rue des Remparts Nord et qu'elle est maintenant garée en partie sur la pelouse de l'espace publique.
- Par ailleurs, elle informe que la date du marché de Noël 2019 de Bergheim est erronée sur le site internet de l'office de tourisme de Ribeauvillé-Riquewihr.
- Enfin, elle indique que des parents déposant leurs enfants se garent sur le trottoir au niveau de la ruine du Pelzkappel, ce qui empêche les enfants piétons de l'emprunter.

#### 11.13 <u>Dates à retenir</u>:

- 24 et 31/12/2018 après-midi : Fermeture des bureaux administratifs (pas de permanences téléphoniques)
- 12/01/2019: Chantier nature au Durrenbach, RDV à 8H30 sur place
- 18/01/2019: Réception du Nouvel An au CSC à 19H
- 02/02/2019 : Soirée Courthézonnaise au CSC
- 25/02/2019: Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre).

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures et 05 minutes.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018
- 2. Désignation du secrétaire de séance
- 3. Location de terrains Transfert de bail
- 4. Désignation de délégués EPAGE de l'Ill et EPAGE Fecht Aval et Weiss
- 5. Convention de mise à disposition de personnel entre la CCPR et la Commune
- 6. Décision modificative budgétaire n° 2 du budget primitif général de la Ville 2018
- 7. Ouverture de crédits budgétaires 2019 du budget principal de la Ville
- 8. Tarifs communaux 2019
- 9. Service eau-assainissement : Financement des travaux d'investissement de renouvellement de conduites d'eau potable
- 10. Prix de l'eau 2019
- 11. Points divers Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 <sup>er</sup> Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
MEYER Daniel	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	,	
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	Excusée	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	Excusée	



### TARIFS PUBLICS 2018 à compter du 1er janvier 2019

DESIGNATION	TARIF	
AND THE PARTY OF T	2018	2019
SERVICE ADMINISTRATIF		
Extrait de la matrice cadastrale	2,30 €	2,30 €
Extrait de plans cadastraux		
▶ format A4	2,30 €	2,30 €
reformat A3	4,60 €	4,60 €
Photocopies:		
Tarif aux particuliers :		
• format A4 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
rormat A4 couleur	0,60 €	0,60 €
riormat A3 noir et blanc	0,45 €	0,45 €
right format A3 couleur	0,90 €	0,90 €
Tarif aux associations :		
ormat A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
▶ format A4 couleur	0,30 €	0,30 €
• format A3 noir et blanc	0,20 €	0,20 €
• format A3 couleur	0,40 €	0,40 €
Fax	0,30 €	0,30 €
D.V.D.	10,00 €	10,00 €
Livre "Bergheim vu par les artistes"	12,00 €	12,00 €
Livre "A l'ombre du Vieux Tilleul"	38,00 €	38,00 €
Annonces publicitaires (tous types de brochures)		
dimension grand format: 18 x 12 cm	380,00 €	380,00 €
dimension moyen format: 8.5 x 12 cm ou 18 x 4.5 cm	230,00 €	230,00 €
dimension petit format: 5.5 x 8.5 cm ou 8.5 x 5.5 cm	115,00 €	115,00 €
Concessions au cimetière		
10 ans - 2 m <sup>2</sup>	168,00 €	168,00 €
10 ans - 4 m <sup>2</sup>	300,00 €	300,00 €
30 ans - 2 m <sup>2</sup>	369,00 €	369,00 €
30 ans - 4 m <sup>2</sup>	705,00 €	705,00 €
Concessions type caveau		
→ 10 ans - 2 m <sup>2</sup>	210,00 €	210,00 €
▶ 10 ans - 4 m <sup>2</sup>	375,00 €	375,00 €
30 ans - 2 m <sup>2</sup>	462,00 €	462,00 €
30 ans - 4 m <sup>2</sup>	882,00 €	882,00 €
Droits d'emplacement au columbarium		
10 ans (nouvelle concession)	336,00 €	336,00 €
30 ans (nouvelle concession)	840,00 €	840,00 €
SERVICE POLICE		
Droit de place	-4-	
stand - le ml	1,00 €	1,00 €
• véhicule ambulant - sans électricité - droit forfaitaire	3,00 €	3,00 €
· véhicule ambulant - avec électricité - droit forfaitaire	4,00 €	4,00 €
> stationnement de cirque - droit forfaitaire / jour	15,00 €	15,00 €
• exposition de voitures - droit forfaitaire / jour	45,00 €	45,00 €
• camion outillage - ½ journée	40,00 €	40,00 €
• stand ambulant	20,00 €	20,00 €
+ forfait poubelle	20,00 €	20,00 €
terrasse de restaurant / m² (par an)	20,00 €	20,00 €
(service à table, pour consommation sur place, hors comptoir)		,- 0
Droit de pesage	- w	
Tarif A · simple/double pesée - usagers de la commune	15,00 €	15,00 €
Tarif B · simple/double pesée - usagers extérieurs de la commune	18,00 €	18,00 €
Vacations funéraires (exhumation)	20,00 €	20,00 €

	TARIF	
DESIGNATION	2018	2019
STATIONNEMENT		
Immeuble 12 Grand'Rue (entrée côté (us du Vieux Moulin)		
loyer trim./emplacement	60,00 €	60,00 €
Parkings rue du Vieux Moulin		•
loyer trim./emplacement (mise à dispo. de 2 emplacements) - résilié à	60,00 €	0,00 €
effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 Parkings de la Synagogue et rue des Vignerons (proche de la bibliothèque)		
• loyer trim./emplacement	60,00 €	60,00€
Immeuble rue des Chevaliers	00,000	,
loyer trim. / emplacement - places non couvertes	90,00 €	90,00 €
loyer trim. / emplacement n° 9 non couvert	45,00 €	45,00 €
loyer trim. / emplacement - places couvertes	105,00 €	105,00 €
Parkings dit de « la Poste »		
loyer annuel pour 3 emplacements	720,00 €	720,00 €
Garages - 4a rue des Remparts Nord	X===	
→ loyer mensuel - Garages n° 1 et 2	70,00 €	70,00 €
loyer mensuel - Garage n° 3	100,00 €	100,00 €
Charges annuelles (électricité)	50,00 €	50,00 €
SERVICE TECHNIQUE		
Régie communale		
main-d'œuvre	40,00 €	40,00 €
forfait de déplacement	20,00 €	20,00 €
contrôle des branchements d'assainissement (neuf ou existant)	120,00 €	120,00 €
Location de matériel	T	
tonne à lisier avec tracteur + conducteur - tarif horaire	100,00 €	0,00 €
pompe - tarif par jour	40,00 €	40,00 €
camion avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
tractopelle avec conducteur - tarif horaire	75,00 €	75,00 €
remorque - tarif par jour	50,00 €	50,00 €
tracteur avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
débroussailleuse sur tracteur avec tarif horaire	60,00 €	60,00 €
nacelle avec conducteur     tarif horaire	75,00 €	75,00 €
- tarif ½ journée	200,00 €	200,00 €
- tarif 1 journée	350,00 €	350,00 €
Sonorisation  → tarif journalier pour les associations (caution 450,00 €)	30,00 €	30,00 €
Forfait de consommation d'eau travaux et constructions	150,00 €	150,00 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif fixée par décision		
SERVICE INCENDIE	FORFAIT	
Ascenseur bloqué	100,00 €	100,00 €
Nettoyage ou dégagement de la chaussée	100,00 €	100,00 €
Capture d'animal exotique	50,00 €	50,00 €
Capture d'animal errant	50,00 €	50,00 €
Récupération d'animal blessé sur VP	50,00 €	50,00 €
SERVICE INCENDIE	FORFAIT	
Abus d'épuisement (assèchement de locaux)	50,00 €	50,00 €
Destruction de nid d'hyménoptères	40,00 €	40,00 €
SERVICE DU TOURISME		
Guide randonnées	2,00 €	2,00 €
Brochure historique	0,30 €	0,30 €
BIBLIOTHEQUE		
Cotisation livres - adulte + de 16 ans	8,00 €	8,00 €
Cotisation livres - CD - DVD tout public	18,00 €	18,00 €
Cotisation CD - DVD (Multimédia) - tout public	12,00 €	12,00 €

	TAR	IF
DESIGNATION	2018	2019
BIBLIOTHEQUE	2010	2017
Location grilles d'exposition  • tarif aux associations (caution 75 €)  • tarif aux particuliers : forfait semaine (+ caution 75 €)	gratuit 15,00 €	gratuit 15,00 €
MAISON DES SORCIERES		
Droit d'entrée (adultes & enfants + 14 ans)	0.00.0	1
	3,00 €	3,00 €
ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES		
Accueil des enfants des écoles de 7h30 à 7h50 (prix par jour et par enfant)	1,50 €	1,50 €
INSTALLATIONS SPORTIVES		
Location du terrain de sports et de ses annexes	150,00 €	150,00 €
Location de l'abri-vestiaire	Membre licencié d'une association locale Utilisateurs extérieurs	Membre licencie d'une association locale Utilisateurs extèrieurs
sans chauffage	40,00 € 140,00 €	40,00 € 140,00 €
•avec chauffage	80,00 €   200,00 €	80,00 € 200,00 €
Forfait poubelle	10,00 €	10,00€
Caution nettoyage	60,00 €	60,00 €
Participation annuelle aux frais de fonctionnement des locaux (eau, élec		200.00.0
Cercle St Sébastien	300,00 €	300,00 €
SRB Foot	500,00 €	500,00 €
Quilles Club	350,00 €	350,00 €
Judo	250,00 € 250,00 €	250,00 €
Tennis de table Cordon CMS (cessation d'activité)	0,00 €	250,00 €
Club des Retraités - Réseau APALIB		0,00 €
Accordéon Club	75,00 € 65,00 €	75,00 € 65,00 €
Association Euphonie gestuelle « Harmonie »	150,00 €	150,00 €
Amicale de la Classe 1958	50,00 €	50,00 €
Donneurs de Sang	50,00 €	50,00 €
A.P.P.	50,00 €	50,00 €
Syndicat Viticole	50,00 €	50,00 €
Moto Club	50,00 €	50,00 €
Œuvres Sociales	50,00 €	50,00 €
Association « Arc-en-Ciel »	50,00 €	50,00 €
Comité des Fêtes	50,00 €	50,00 €
Sapeurs-Pompiers	50,00 €	50,00 €
Union des Commerçants et Artisans	50,00 €	50,00 €
R'aide Aventure	50,00€	50,00 €
Activité gymnastique - Réseau APALIB	75,00 €	75,00 €
Roller-Club	200,00 €	200,00 €
Activité Country - Réseau APALIB	260,00 €	260,00 €
Association Géobiologie et Tradition	50,00 €	50,00 €
La Compagnie Huppée	250,00 €	250,00 €
Association Terre Neuve Haute Alsace	50,00 €	50,00 €
Divers - cours et/ou cycles spécifiques	20,00 €/séance	20,00 €/séance

					TA	RIF	
DE	SIGNATION			20	018	20	)19
	CENTRE SP	ORTIF &	CULTUR	REL			
	Loca	ation des	salles				
		Utilisateu	rs locaux		sateurs rieurs	d'une as	dirigeant sociation cale
Désignation des	locaux			Т	ARIF		
		2018	2019	2018	2019	2018	2019
C-U	sans chauffage	44,00 €	44,00 €	81,00€	81,00 €	17,00 €	17,00€
Salle rouge	avec chauffage	64,00 €	64,00 €	127,00 €	127,00 €	38,00 €	38,00 €
0.11.1	sans chauffage	81,00 €	81,00 €	178,00 €	178,00 €	17,00 €	17,00€
Salle jaune ou verte	avec chauffage	127,00 €	127,00 €	215,00 €	215,00 €	38,00 €	38,00 €
TT II ( 1 )	sans chauffage	121,00 €	121,00 €	299,00 €	299,00 €	40,00 €	40,00 €
Hall (avec bar)	avec chauffage	203,00 €	203,00 €	443,00 €	443,00 €	80,00 €	80,00 €
1/2 Grande salle (avec bar)					-		
· manifestation payante	sans chauffage	184,00 €	184,00 €	368,00 €	368,00 €		
(bal, etc)	avec chauffage	316,00 €	316,00 €	531,00 €	531,00 €		
autres manifestations	sans chauffage	115,00 €	115,00 €	276,00 €	276,00 €		
• autres manifestations	avec chauffage	177,00 €	177,00 €	430,00 €	430,00 €		
Grande salle (avec bar)							
▶ manifestation payante	sans chauffage	276,00 €	276,00 €	552,00 €	552,00 €		
(bal, etc)	avec chauffage	462,00 €	462,00 €	797,00 €	797,00€		
autres manifestations	sans chauffage	172.00 €	172.00 €	402,00 €	402,00 €		
, autres mannestations	avec chauffage	266,00 €	266,00 €	645,00 €	645,00 €		
Forfait poubelle				10	0,00 €		
Autres							
· location verres		15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
· location vaisselle	40,00 €	40,00€	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
· location plaque de cuisson	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	
· location cuisine		44,00 €	44,00 €	52,00 €	52,00 €	44,00 €	44,00 €
· location sono - manifestation		25,00 €	25,00 €			25,00€	25,00 €
<ul> <li>location sono - autre manifes</li> </ul>	tation	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
▸ location d'une chaise		0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90€
→ location d'une table		1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €

#### LOCATION DE LA GRANDE SALLE

Pour les associations locales, à partir de la 2<sup>e</sup> manifestation : GRATUIT

Pour les utilisateurs extérieurs, à partir de la 2<sup>e</sup> manifestation: TARIF UTILISATEURS LOCAUX

Caution grande salle: 450,00 Euros Caution sono: 225,00 Euros

Caution nettoyage (grande salle et locaux annexes utilisés): 80,00 Euros

#### LOCATION DU HALL

La location du hall pour un vin d'honneur ou une remise de médailles par une association locale, membre du Centre Culturel et Sportif est GRATUITE.

Le tarif de location du hall, dans le cadre d'organisation d'obsèques, est réduit de 50 %.

Caution nettoyage (hall et locaux annexes utilisés): 60,00 Euros

#### **LOCATION DES SALLES**

⇒ sur 2 jours continus : 2<sup>e</sup> journée = ½ tarif

> au-delà du 2<sup>e</sup> jour : tarif forfaitaire à négocier entre l'utilisateur et le Maire

							the same															0.,00					_	2010
CR NI 2)	DECISION DE LA COMMÍSSION	OBSERVATIC	sues asuve accad BDF.			ALU quis					Sous resur acced 601			נואמן	D Vite Co.	אר ואינער אינאר אינאר אינאר	(A)	Kistan E. I. Erici	PFAC: 4000€	Pow & Vélux; a	make night on dustal of the	ر مه بالمن عاما		_		, 5	14 LOUNS & A SACKIFIEL	- Assure of rugit
		AVIS		4	\$	4,7			٦,	<u>.</u>	§H	-		100	4	7				_	Ĕ	1911	0	#	Mais	ॐखू		
17 Die war 2018		NATORE DES TRAVAUX	Aming ruent des coms	Passe de 135 m2 Habitalles	a Assur:	Sur Poiture Nord Place de & Vilox 78x38 Fliation	Summa want do	לבינה ליייה	antes amination of	JAHANNA OFFERE	osis due Formase Maryur 180m	14/38)	ומ לזנו א ומתח ( לאכ)	Land of the eight souracce so that eaten	Coushveling doug	Maisin of hasiltation		( Naisen Arthogis)	રક્રેડ	La relate de San poor	when pro stance. To to su tour direct	hy List lough, hair list	Coff Nad, good willox	ري د ا	اسلان العانية بن	to Meximo m 7 Lots,	10. ( PHR 11 NW 24	Play: Lat 450m2 Lot 3 2 Lot 2
C.St. du		AUKESSE DES IRAVAUX	Idem		534 n = 485 S34m	Sur Poilure Nord P.	33 nu du Prissoir	Hein .	3	SE N. 4 SC/ W SE N. 2 SE N. 2 SE N. 225/3 GOI W.	و دردمه سابه سماء م	100 CC	ر را را	Ŋ	Rue de	8	( - Foctain Rhia-	2010	COF 354 , 55	17 29 (Sm/3m)	Les Pro Stanc. To	7,30 (mg) / 2,30 mg	the action / Francesco Colo Mad, 144	- Chumin mural du	Pylangewig	(aut GACCHTI)	C 12 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	fise of the asada
		NOIM DO DEIMANDEUR	KOEHL Goillague	to me do Traximlia	GRISO BENCHEIN	+ BIERLING Cindy	KIENTZLEN MJIS	de Graud Aut.	2.12H21/20 08429	- 1	Coll Sud: Orlaficy	\ \		Tavalumin outlies	FUNSTEN SEAGEN David	9 Place 1'assu Janace	Simonis	G8110 Annenschwing Halseit and	a	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Marismo alain	authraciti.	Pakes Jue to	REGUENANCE Christoph	Fut Casimt Geonex	Lotissemant Caur	CK I FLAENCE'L BAU &	* Vor directe dupois reglise at 65.95 du village
		PD			ص						123	∞					ş	4								<b>≥</b> 9		•
	ER	ΡΑ		,	N N						Lof.	7 1/8				7	7						7	卡	<u>ح۱</u>	or lo		
	DOSSIER	0	( )	Ş	र	-	υ÷	ŹJ				,			U :	\$										4		
38.		P P	J	4			<u></u>	Υ								~						=						
																		_	_	_								

NOM DU DEMANDEUR ADRESSE DES TRAVAUX
LA FONCIERE du RAIN G8750 AERCHEIR  ART, AR de Shadowy  C3600 Seiestat  MEMBER  C3600 Seiestat  MEMBER  C3600 Seiestat  MEMBER  MEMBER
FONTOIN Jivolue  17 At at de Silectat  CETSO DEACHEIG SAU NEACHOUNT  Puiladuit
HEIN SAS NE +
CELÍNAL : SUPPRISE de la Birita de CELÍNAL : SUPPRISE de la Birita de la Farla de la Simula de la Farla de la Simula de la Partira de la CELESTA : FINÎTE DE MANIALE PARTIRA CELESTA PENTANTAL : CHICA CELESTA PENTANTANTAL : CHICA CELESTA PENTANTAL : CHICA CELESTA PENTANTAL : CHICA CELESTA PENTANTANTAL : CHICA CELESTA PENTANTANTANTANTANTANTANTANTANTANTANTANTAN
ScI du Dornusait I dun Bush Sidastin As nt. de Colump SSS nz SSL/ACS As nt. de Colump Innansation in to Se

(1) (2)

### CR réunion commission d'environnement du 13 décembre 2018

#### 1. Sentier de découverte

Le nom « Sentier de découverte du Schlusselstein » est approuvé par tous.

C'est l'entreprise Bulle&Co qui nous accompagnera sur ce projet, l'illustrateur sera Antoine Helbert.

Le département a octroyé une subvention de 2284 € au titre du Gerplan pour soutenir ce projet.

Le logo qui figurera sur chaque panneau ainsi que sur les flèches directrices devrait être une clé en pierre. Nous n'avons pas encore de visuel pour cela.

Il n'y aura pas de pose de panneau au niveau du Schlusselstein puisqu'il y en a déjà un.

Un passage protégé serait sécurisant pour la traversée de la route de Thannenkirch au niveau des maisons Berger.

#### Panneau N° 1 situé au parking de la Schwem

Illustration : Le tracé complet du circuit avec les points clés (réservoir, rocher Saint Jean, Schlusselstein...).

Peut-être faudrait-il rajouter le Reichenberg puisque le parcours passe devant le panneau du sentier historique qui est situé sous le Reichenberg.

#### Contenu panneau N°1

Difficulté du parcours : moyenne, les pentes sont plutôt raides en montée comme en descente.

Dénivelé: 333 m

Chaussures de marche recommandées

Durée: 3h environ

Descriptif: (proposition à rediscuter)

Ce sentier vous mènera à travers vignoble et forêt vers le point culminant du parcours, le rocher du Schlusselstein à 543m d'altitude. Vous passerez sous le château du Reichenberg pour traverser la route de Thannenkirch et faire une halte à l'ancien réservoir d'eau. La montée dans la forêt s'engage ensuite pour traverser les châtaigneraies et déboucher sur le rocher Saint Jean et le Schlusselstein. Après une pause bien méritée, la descente s'amorce dans la forêt de Ribeauvillé et le vignoble jusqu'au retour au point de départ.

Merci respecter la faune et la flore.

#### Panneau N° 2 à l'ancien réservoir

La question de l'orthographe exacte de « Langethal » se pose.

Illustration ? (Laissé à l'imagination de l'illustrateur ?)

#### Contenu panneau N° 2

Ce réservoir était le 1<sup>er</sup> à distribuer l'eau courante dans les foyers de Bergheim. Il était alimenté par différentes sources du Fockenbach et du Langethal, situées en amont.

En 1895 la ville comptait 231 abonnés à la conduite d'eau et 276 en 1910.

C'est par ce réservoir que transita en 1938 de l'eau fortement polluée qui causa la mort, due à la fièvre typhoïde, de 15 personnes et la maladie d'un grand nombre. Suite à ce drame, l'eau des sources fut définitivement remplacée par l'eau de la nappe phréatique.

#### Légende du Bubbala Bronna

Dans les années 1950, on racontait aux enfants, que la sage-femme venait au réservoir récupérer les bébés pour les « livrer » ensuite aux mamans dans le village. Les enfants devaient tendre l'oreille contre la porte du réservoir pour entendre les pleurs des bébés qui attendaient leur tour.

#### Panneau N° 3 Rocher Saint-Jean

Le rocher Saint-Jean est situé sur la propriété d'Etienne Berger.

Les indications sur l'habitat du faucon pèlerin reste volontairement vague afin d'éviter les explorations du rocher. Il y aura une illustration représentant le faucon pèlerin et probablement un templier.

#### Contenu du panneau

Bergheim était le siège d'une commanderie des Templiers qui passa, après la suppression de cet ordre, aux Chevaliers de Saint-Jean de Sélestat. Du bâtiment nommé Tempelhof situé en contrebas sur la route de Thannenkirch, ne subsiste actuellement que l'ancien corps de logis qui date de la période de reconstruction de 1552 à 1559, ainsi que l'ancien mur de clôture.

Les Templiers possédaient une forêt « Kanzlerwald » où se dresse le « Kanzlerfelsen » (Rocher de Saint-Jean), un pré « Kanzlermatt » et un coteau situé à proximité du Tempelhof et nommé « Kanzlerberg », où s'étend toujours une vigne de tout premier ordre, classée Grand Cru d'Alsace.

Le site fait partie des sites Natura 2000 désignés pour la protection du faucon pèlerin.

#### - Panneau N°4

Ce panneau fait débat tant par son contenu que par son positionnement et sa cohérence avec le reste du circuit. Doit-il être maintenu ?

Rappel des différentes possibilités : lecture de paysage, table d'orientation, histoire géologique de l'Alsace, richesse et complexité géologique des terroirs...

Betty et Jean-Pierre doivent rencontrer Louis Kempf de Ribeauvillé, géologue éclairé.

A voir également si le thème de la géologie et des terroirs sera abordé par le futur sentier viticole.

#### 2. Point divers

PLU : a priori la zone du Holzgraben sera délimitée en tant que zone de jardins.

Le sentier historique devrait être revu, un des panneaux pédagogiques doit être remis en place et plusieurs plaquettes directrices manquent. Cela se fera au printemps.

Claude regrette la pose d'enrobé dans la rue du rempart sud, des pavés auraient été mieux adaptés à l'endroit.

Les tas d'herbe ratissés lors du dernier chantier du Grasberg devraient être enlevés prochainement.

Lors de la visite annuelle à la gravière, Francis Léonhart avait évoqué le don de gabions pour faire office de bancs à mettre en place à la Heydt. A voir où en est ce projet.